

Un collège est un établissement d'instruction. Dans son *Petit Dictionnaire logique* l'abbé Elie Blanc définit ce mot par établissement d'enseignement secondaire.

Qu'est-ce qu'on entend par collège dans ce pays ?

Dans ce pays on a toujours entendu par collège un établissement d'enseignement classique, c'est-à-dire une maison d'éducation où l'on enseigne le français, le latin, les belles-lettres, la rhétorique et la philosophie. Ce mot désigne encore ici un corps enseignant créé dans le but de préparer les jeunes gens à l'état ecclésiastique et aux professions libérales. Le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, celui de l'Assomption, par exemple, sont des institutions de ce genre.

A quelle année faut-il remonter pour trouver à Rimouski une institution semblable ?

La maison d'éducation qui existe actuellement à Rimouski, porte le nom de Séminaire de Saint-Germain de Rimouski depuis le 4 novembre 1870 ; auparavant elle était désignée sous le nom de Collège de Rimouski. C'était un collège classique fondé dans le but de former des jeunes gens pour l'état ecclésiastique.

Pourquoi cette maison a-t-elle changé de nom en 1870 ?

C'est parce que l'Evêque du diocèse de Rimouski a dû, pour se conformer aux prescriptions du concile de Trente, ériger cette maison d'éducation en séminaire pour y recruter son clergé. Le changement de nom est donc dû à ce qu'on appelle l'érection canonique. Chaque évêque doit avoir son séminaire diocésain, c'est pourquoi le premier Evêque de Rimouski